

Bien chers chefs de chœur de l'ASCA,

La commission de musique se pose la question d'un rôle accru qu'elle pourrait avoir auprès des chorales affiliées.

Outre le rôle de formation, par l'organisation du WE annuel au Kleebach, une piste intéressante a été évoquée lors de notre dernière réunion : organiser une série de concerts communs à 3 ou 4 chorales avec des œuvres communes (et d'autres non communes) travaillées sur une durée de 3 ans à raison de 3 ou 4 par an. Des propositions d'œuvres seront faites par la commission de musique pour un concert à l'automne 2020. Les chorales intéressées pourraient se regrouper par secteur pour organiser un concert de ce type.

Les chœurs d'hommes feront l'objet d'un traitement séparé dans le choix des œuvres. Leur intervention (de préférence au moins de 2 chœurs d'hommes) pourra être programmée dans un concert où interviennent des chœurs mixtes, chaque type de chœur à part, bien entendu.

L'intervention du Chœur Régional de l'ASCA peut être programmée dans l'un ou l'autre de ces concerts.

Bref, toutes les configurations sont possibles.

L'idée d'une grande œuvre commune (à présenter tous les 3 ans) a été évoquée mais elle présente l'inconvénient de mobiliser la plus grande partie du temps de répétition au détriment du répertoire propre de chaque chorale.

Ceci dit, certains d'entre vous ont sans doute d'autres idées et nous serions ravis que vous nous en fassiez part d'ici le 15 février 2018 afin que nous puissions en discuter lors de la prochaine réunion.

La formation d'une formation sur le logiciel MUSECORE reste d'actualité ; il me faudra au moins 8 candidats par séance (en principe une dans chaque département 67 et 68).

En attendant vos réponses, je vous souhaite une bonne et joyeuse année musicale en 2018.

Bien cordialement

Pierre Schmidt

Président de la commission de musique de l'ASCA